



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

La FAE propose cinq mesures concrètes pour l'école publique
**32 000 enseignantes et enseignants du Québec mobilisés
pour faire de l'éducation publique la priorité de la campagne
électorale**

Montréal, le 20 mars 2014 – En cette période d'élections et à quelques heures du débat des chefs, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) tient à rappeler à tous les partis politiques l'importance de l'école publique pour le développement de la société québécoise, et propose cinq mesures concrètes afin d'assurer le maintien d'un réseau d'écoles publiques, garant d'une véritable égalité des chances.

Réinvestissement et fin du financement des écoles privées

Cinquante ans après le dépôt du rapport Parent, qui a notamment mené à une réforme majeure du système d'éducation québécois ainsi qu'à la création du ministère de l'Éducation, l'école publique a plus que jamais besoin qu'on lui consacre les ressources nécessaires afin que les élèves ainsi que les enseignantes et enseignants puissent recevoir les services nécessaires, et ce, dans un milieu de vie sain et sécuritaire.

« L'état pitoyable dans lequel se trouvent actuellement nos infrastructures a un impact direct sur la santé et la sécurité des élèves et de leurs enseignantes et enseignants. Il est temps de réinvestir dans nos écoles, un bien commun dont nous nous sommes dotés et qui se détériore au fil des ans. Le manque de services et la vétusté des installations représentent également un frein au développement de nos jeunes, qui sont l'avenir du Québec », a déclaré Sylvain Mallette, président de la FAE.

« Il est plus que temps que cessent les compressions budgétaires dans le réseau public, et que nos élus mettent fin au financement des écoles privées, qui amputent le réseau public des ressources dont elles ont pourtant grandement besoin. Cette mesure permettrait des économies annuelles de 80 millions de dollars », a poursuivi M. Mallette.

Soutien aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et à leurs enseignantes et enseignants

La FAE demande également que les écoles obtiennent le financement adéquat afin d'offrir les services de soutien et d'embaucher les ressources professionnelles nécessaires pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et pour leurs enseignantes et enseignants. L'intégration systématique de ces élèves en classe ordinaire doit également cesser. « L'intégration des élèves en classe ordinaire doit cesser d'être une solution administrative répondant aux besoins des organisations scolaires. C'est l'évaluation des capacités et des besoins de l'élève qui doit déterminer si l'intégration est de nature à faciliter ses apprentissages et son insertion sociale, non pas des contraintes financières. De plus, cette intégration ne doit pas constituer une contrainte excessive pouvant porter atteinte de façon importante aux droits des autres élèves », rappelle Sylvain Mallette.

Poursuite du déploiement de la maternelle à temps plein à 4 ans

L'adoption en juin dernier du projet de loi 23 visant l'implantation progressive des classes de maternelle à temps plein pour les enfants âgés de 4 ans issus de milieux défavorisés a permis d'intervenir de manière précoce auprès de nombreux enfants issus de populations vulnérables. « Le projet de loi 23 a été adopté à l'unanimité par tous les partis politiques et nous tenons à insister sur la nécessité de poursuivre son déploiement et d'élargir cette mesure afin que plus d'enfants puissent en bénéficier », a souligné M. Mallette.

Reconnaissance de l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants

La logique comptable qui prévaut actuellement dans le réseau public, et qui se traduit notamment par des mesures de contrôle telles que le plan de réussite et la convention de gestion et de partenariat, se doit d'être abandonnée au profit d'un respect plus grand de l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants. Cette autonomie doit être reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les commissions scolaires et les directions d'établissement.

« Nos enseignantes et enseignants doivent être en mesure non seulement de faire le choix des approches et des outils pédagogiques devant être mis en œuvre dans le cadre des processus d'apprentissage, mais aussi de décider des normes et des modalités d'évaluation de ces apprentissages. Ils doivent être reconnus comme les premiers experts de la pédagogie », a affirmé M. Mallette.

Décrochage scolaire

À la lumière du premier Forum sur le décrochage scolaire des filles au Québec tenu cette semaine à Montréal, la FAE souhaite finalement insister sur l'importance de cet enjeu aux conséquences dévastatrices non seulement pour les décrocheuses, mais également pour leurs enfants et pour la société québécoise dans son ensemble. Le taux de décrochage chez les filles est en recrudescence dans sept commissions scolaires du Québec actuellement et le gouvernement fait néanmoins la sourde oreille.

« Il est essentiel d'agir avant que la situation ne se détériore encore davantage. Nos élus doivent impérativement s'interroger sur les sources du décrochage scolaire qui, de toute évidence, s'inscrivent bien au-delà des problèmes d'ordre scolaire. L'école est le premier témoin visible d'une réalité beaucoup plus complexe, dont les fondements sociologiques demeurent peu analysés. Nous avons collectivement le devoir de mieux comprendre pour mieux intervenir », a conclu M. Mallette.

La FAE invite les enseignantes et enseignants à exercer leur droit de vote à l'occasion du scrutin du 7 avril prochain. Il en va de la vitalité démocratique de la société québécoise. Elle souhaite également réitérer sa neutralité politique, puisqu'il s'agit-là d'un de ses fondements, enchâssé à même sa *Déclaration de principes*.

La FAE regroupe huit syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes, du personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier ainsi que les membres de l'Association des personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Claude Arsenault, relationniste

Cellulaire : 514 928-4537